







EGLANTYNE JEBB, UNE PIONNIÈRE INSPIRANTE.

Eglantyne Jebb est une pionnière invisibilisée par les hommes de son temps. Pionnière, Eglantyne Jebb l'est par sa posture personnelle. Née il y a près de 150 ans, elle quitte son Angleterre natale, son milieu protégé et sa profession d'institutrice pour parcourir l'Europe déchirée par les guerres et les crises économiques.

Pionnière, elle l'est par son engagement. S'écartant de la voie caritative, elle va très vite constater que les œuvres de bienfaisance sont insuffisantes pour venir à bout de la pauvreté. Sa conscience politique est une traduction concrète des valeurs d'égalité et de justice sociale. Elle a porté la volonté de considérer tous les enfants égaux, ayant accès à une protection complète, en tant que citoyennes et citoyens à part entière. Cette conviction fait la force de la Déclaration des droits des enfants dont elle fut l'inspiratrice. Les enfants sont des sujets de droit et, à ce titre, méritent toute notre attention.

Pionnière surtout, en tant qu'auteurice de la Déclaration de Genève qui reste le premier texte international mentionnant spécifiquement les droits des enfants et qui marque l'histoire, puisqu'il reconnaît des droits propres aux enfants, le droit d'être consultés sur toutes les questions qui les concernent. Ce texte affirme également la responsabilité des adultes et des États à l'égard des enfants et la nécessité de leur accorder une protection spéciale et de leur permettre de participer à la vie de la collectivité.

Pour Eglantyne Jebb, chaque enfant est unique et singulier et, à ce titre, participe activement à la démocratie.

A l'heure où les crises se succèdent, comme les impacts de la pandémie, l'augmentation des inégalités, les dérèglements climatiques, les guerres, il est plus que jamais nécessaire de considérer les enfants comme de véritables actrices et acteurs engagé.e.s, d'écouter leurs propositions et leurs révoltes pour avancer en faveur de la justice et de la paix, pour un monde ouvert et solidaire.

Christina Kitsos,
Maire de la Ville de Genève.

“En tant qu'êtres humains normaux, nous devrions être incapables de regarder des enfants mourir de faim sans faire un effort pour les sauver.”

“Surely it is impossible for us, as normal human beings, to watch children starve to death without making an effort to save them.”



£1.33

Eglantyne Jebb campaigned for the rights and welfare of children



L'histoire relate qu'Eglantyne Jebb a décidé de venir à Genève après avoir lu un rapport du Dr Frédéric Ferrière. L'éminent membre du Comité international de la Croix-Rouge y décrit la situation misérable des enfants à Vienne en 1918. On parle d'un temps où les informations s'échangent par télex et par lettre.

D'un côté, Genève est déjà une Cité connue pour sa vocation humanitaire. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) y a établi son siège en 1863. Il veille au respect de la Convention de Genève et des premières règles du droit international humanitaire. Au sortir de la 1^{ère} Guerre mondiale, ses délégués portent secours aux populations civiles. La Société des Nations (SdN) vient d'acheter le Palais Wilson, au bord du lac, pour y installer son siège, ses bureaux et ses salles de conférence.

De l'autre, Eglantyne Jebb a déjà acquis une réelle notoriété en raison de ses prises de position et de son action en faveur des enfants les plus déshérités de Grande-Bretagne et d'Europe. En 1919, avec sa sœur Dorothy Buxton, elle a fondé à Londres le Fonds de Secours aux Enfants (*Save the Children Fund*). La qualité de leur travail d'information, de sensibilisation et de recherche de fonds est partagée dans toute l'Europe, comme le sont d'ailleurs les projets concrets menés par le Fonds sur le terrain. Le principe en est simple, tous les enfants doivent être aidés, sans distinction, quel que soit le pays, allié ou ennemi, où ils vivent.



47658. Marlborough College



F.P.
4070

1876-1906

Eglantyne Jebb a grandi dans le Shropshire, une région rurale de l'ouest de l'Angleterre, à proximité du Pays de Galles où son père est propriétaire terrien. C'est un cadre relativement privilégié, environné de nature, au sein d'une famille de religion anglicane. Sa mère et ses tantes mènent déjà de nombreuses activités philanthropiques, artistiques ou éducatives, principalement auprès d'autres femmes. Comme le relate sa biographe Clare Mulley, Eglantyne et ses cinq frères et sœurs ont suivi l'école « à la maison », qui leur a transmis le savoir nécessaire pour fréquenter ensuite des cursus universitaires. De leurs parents, ils ont aussi hérité une « forte conscience sociale et le sens de l'engagement envers la collectivité », qui sont sans doute à l'origine de leur volontarisme et de leurs choix.

En 1896, Eglantyne Jebb a vingt ans. Elle étudie l'histoire au Lady Margaret Hall, à Oxford, dans un environnement propice à sa curiosité, à sa soif de découvertes et de connaissances. Son besoin de comprendre et d'agir cherche à s'exprimer, en particulier sur le plan social. Depuis le milieu du XIX^e siècle, l'Angleterre a changé et elle change encore sous l'effet de l'industrialisation. La population des villes s'est densifiée, surtout dans les banlieues, avec ses conséquences visibles. Les enfants y survivent miséreux, abandonnés et malades. L'habitat reste insalubre, les possibilités de scolarisation et de formation sont défailtantes, voire inexistantes.

L'ENGAGEMENT SOCIAL DES FEMMES

On peut fort bien vivre à côté de cette réalité. C'est un autre chemin que prennent Eglantyne Jebb, ses sœurs, ses amies et ses camarades d'études, encouragées par les membres féminins de leur famille et leurs enseignantes. Malgré le poids des traditions, il est accepté qu'elles envisagent le monde autrement et qu'elles s'écartent de la voie toute tracée pour les filles de bonne famille : quelques études, un beau mariage, des enfants et du bénévolat.

Pour celles et ceux qui veulent le voir, les questions de la misère, des maladies, des infirmités et du manque d'éducation se posent brutalement, et peu de réponses sont apportées. Deux axes se dessinent toutefois : d'une part le constat que les œuvres dites « de bienfaisance » sont insuffisantes et doivent être complétées par des démarches professionnelles et structurées. D'autre part, au niveau politique, les notions d'égalité et de citoyenneté s'affirment. Les idées libérales et sociales, ainsi que le pacifisme font débat. Elles deviennent une cause à défendre jusque dans les milieux favorisés, et leurs députés les portent devant le Parlement britannique. Au fil du temps, Eglantyne Jebb se décide à aborder les matières étudiées (l'histoire, y compris l'anthropologie, les sciences politiques et l'économie), en lien avec les modalités et les lieux de l'action sociale, éducative, humanitaire. En 1906, elle publie une enquête dédiée à la réalité sociale de sa ville : *'Cambridge, a Brief Study in Social Questions'*. L'ouvrage reste aujourd'hui encore une référence.

1906-1919

Durant toutes ces années, Eglantyne Jebb désire peser sur le cours des choses. Son expérience d'enseignante dans un quartier populaire ne la convainc pas. Son souhait de devenir écrivaine ne se concrétise pas. Elle consacre donc son indépendance d'esprit et sa détermination à observer et questionner le cours des événements, et à formuler des idées novatrices.

Depuis le XIX^e siècle, la législation en vigueur dans les Iles britanniques a considérablement évolué : l'emploi des (trop petits) enfants est interdit, la scolarité est gratuite et obligatoire pour toutes et tous, la première loi de protection de l'enfance (*Children's Charter*) est promulguée en 1889. Des mesures de lutte contre la pauvreté ont été instituées et sont mises à jour (*Poor Law Amendment Act*). Face à la persistance et à l'ampleur des disparités, la pauvreté est maintenant perçue comme une injustice, une inégalité sociale, et non plus comme une fatalité. La question se pose en termes de responsabilité, celle de la société, des autorités, de toutes et de tous :

« Nos devoirs en tant que citoyens [...] la tâche de traiter les problèmes sociaux nous concerne tous. »¹

L'AVÈNEMENT DE LA CITOYENNETÉ

Si la citoyenneté doit être renforcée et valorisée, comme le prônent les nouvelles idées libérales auxquelles Eglantyne Jebb s'intéresse, alors celle-ci doit être « ouverte aux enfants ». Ils vont devenir des personnes adultes et cela mérite certainement un peu plus de considération, écrit-elle en 1906. Leur intégration doit jouer un rôle significatif, dans le monde du travail et dans une meilleure organisation de la société : il est par conséquent indispensable d'instruire les garçons et de leur donner une formation, sans pour autant que les filles en soient exclues.

L'investissement d'Eglantyne Jebb dans cette évolution de la pensée et de l'action sociale prend forme notamment au sein de la Société des organismes de bienfaisance (*Charities Organisation Society*) de Cambridge, puis de la Société anglaise des coopératives agricoles (*Agricultural Organization Society*, AOS) qui défend une agriculture de type coopératif. Dans toutes ces activités, sa jeune sœur Dorothy occupe une place centrale. Ensemble, elles s'investissent dans le développement de propositions politiques et d'initiatives humanitaires, même si Eglantyne est contrainte d'observer de longues phases de repos et de se mettre en retrait, du fait de sa santé défaillante.

En 1913, à l'âge de 37 ans, elle conclut sentencieusement qu'il lui reste « un travail à accomplir ». Cette affirmation intervient après que sa vie privée a été bouleversée par une perspective de mariage qui ne se réalise pas, suivie d'une relation très forte avec son amie et assistante Margaret Keynes, qui prend fin lorsque celle-ci se marie. Alors qu'en 1914 la possibilité d'une romance avec un colonel en retraite de l'armée britannique semble se dessiner, le décès subit de ce dernier y met fin.

PREMIERS VOYAGES HUMANITAIRES

Eglantyne Jebb n'est jamais seule dans ce qu'elle entreprend et elle ne le sera jamais. À Cambridge, à Londres, en Macédoine, puis lorsqu'elle s'engage en faveur de l'aide aux enfants victimes de la 1^{ère} Guerre mondiale et de l'inimaginable détresse qui s'en suit, des femmes et des hommes sont à l'œuvre avec qui les échanges restent permanents. Elle est épaulée par l'époux de sa sœur Dorothy, Charles Buxton qui conduit avec son frère une carrière politique d'abord au parti libéral, puis au *Labour Party*. Elle l'est aussi par Margaret Hill-Keynes et son époux qui sont également actifs dans la vie politique. Enfin, ce sont les contacts noués sur le terrain qui l'amènent à coopérer avec le CICR et à venir à Genève.

Ainsi, en 1913, elle accepte de se rendre en Macédoine où elle prend directement part aux actions humanitaires soutenues par le *Macedonian Relief Fund*. Bien avant que n'éclate la Grande Guerre, les guerres des Balkans ont fragilisé et déstabilisé le flanc oriental de l'Europe. Elles ravagent la Bulgarie, la Macédoine, la Serbie, l'Albanie. Plusieurs centaines de milliers de femmes et d'enfants sont déplacés, abandonnés, laissés sans abri et affamés. Eglantyne Jebb a déjà entrepris divers voyages et séjours à l'étranger, avec sa mère ou avec son amie, au bord des lacs suisses, dans les Alpes, les Dolomites et au Tyrol, jusqu'en Egypte même. En Macédoine et en Serbie, elle se confronte aux conséquences des opérations armées. Ses observations et les informations recueillies, son souci de sensibiliser la société britannique à cette désespérance, puis les collectes de fonds qu'elle lance constituent sûrement les fondements de son engagement durant la décennie à venir.











THE
SAVE THE CHILDREN FUND

Toute guerre, juste
ou injuste, est dirigée
contre les enfants.

“Every war, just or unjust,
is against the child.”

EGLANTYNE JEBB

1919

LE FONDS DE SECOURS AUX ENFANTS
(*SAVE THE CHILDREN FUND*)

En 1917, Eglantyne Jebb est de retour d'une longue convalescence. Elle se joint à la démarche que sa sœur Dorothy a lancée deux ans plus tôt afin de mieux comprendre la situation en Europe à travers l'accès aux journaux étrangers importés autant des pays neutres que des pays en guerre (France, Allemagne, Italie, Hongrie, Russie, Finlande). Les articles sélectionnés sont traduits, publiés et diffusés à travers tout le Royaume-Uni.

Dès la fin de la guerre de 1914-1918, les effets dévastateurs de la famine en Europe, en particulier sur les femmes et les enfants, sont documentés. Des rapports et des photos sont diffusés et les premiers appels à la solidarité et à la générosité lancés, sans distinction en fonction de la nationalité et du lieu de vie des victimes. Ils s'adressent pourtant à la population britannique qui est elle-même touchée par la guerre, le deuil de soldats morts au combat et les privations. D'une certaine manière, ils défient les vainqueurs qui imposent un blocus économique à l'Allemagne, l'Autriche et la Russie.

Quoi que l'on pense des atrocités commises par les anciens ennemis, Eglantyne Jebb met en avant que :

« *C'est la guerre elle-même qui est barbare,
et non ses victimes.* »²

CONTRE LE BLOCUS ÉCONOMIQUE

À la suite d'une manifestation contre ce blocus, à Trafalgar Square, Eglantyne Jebb est arrêtée pour avoir violé la loi sur la censure. Le jugement est rendu quelques jours avant la création de l'organisation non gouvernementale *Save the Children Fund*. Le 19 mai 1919, ses fondatrices passent immédiatement à l'action. Très vite, l'opération « Des vaches pour Vienne » (*Cows for Vienna*) est financée et lancée : des vaches laitières sont achetées et acheminées de Suisse en Autriche pour alimenter les enfants en lait frais. Le Comité international de la Croix-Rouge et la Société des Amis (*Quakers*) obtiennent des subsides pour leurs propres programmes d'assistance en Allemagne, en Arménie, en Serbie. Des deux côtés de l'Océan Atlantique, les églises et les communautés religieuses se mobilisent. En Suisse, les scouts procèdent aux collectes à la sortie des offices religieux, avec la caution morale de Baden Powell, le fondateur du Mouvement. Fin 1919, Eglantyne Jebb, de religion anglicane, est reçue à Rome par le Pape Benoît XV.

L'élan de solidarité atteint une réelle ampleur et des principes sont clairement posés : les collectes de fonds doivent être bien administrées et les projets doivent être soigneusement coordonnés. Il faut pour cela des structures adéquates et le respect d'un principe absolu, celui de non-discrimination dans l'attention portée aux enfants.

DES CONVICTIIONS SOCIALES ET HUMANISTES

Les principaux traits de caractère d'Eglantyne Jebb, tels qu'on les devine à travers sa biographie, imprègnent toutes ses initiatives jusqu'à son décès en 1928. Ce sont des convictions sociales et humanistes fortes, liées à un engagement en faveur de la justice sociale et au rejet de l'injustice, et une motivation qui reste inébranlable. Elle marque profondément les esprits par sa détermination à vouloir peser sur les événements et sa capacité à mobiliser et à persuader les gens, la société civile et les personnalités politiques influentes.

1919-1920

A ses débuts, *Save the Children Fund (SCF)* n'est pas une organisation non gouvernementale (ONG) destinée à se lancer dans l'opérationnel. Mais sous l'impulsion de ses deux initiatrices, une coopération s'instaure avec des ONG sœurs ou apparentées existant dans d'autres pays. Les ressources disponibles, provenant de dons privés et de certains gouvernements, permettent à une constellation d'associations d'apporter de l'aide, de la nourriture et des secours aux enfants, ceci du nord de la France à la Russie et aux pays baltes. Devant tant d'initiatives, la coordination, voire une centralisation s'impose. Celle-ci prend forme en septembre 1919 dans le cadre d'une rencontre à Londres, à l'initiative du SCF et du CICR accompagné du Comité international de Secours aux Enfants, une ONG suisse basée à Berne. Le but de ces trois partenaires est aussi de prévenir ou dissiper un éventuel malentendu, celui du manque d'indépendance. Car, en dépit des succès des collectes de fonds, la dimension britannique et l'obédience anglicane de *Save the Children* sont fortement ressenties. Le Pape Benoît XV a proclamé le soutien de l'Église catholique, autant d'éléments susceptibles de freiner l'acceptation et la réussite de nouveaux objectifs.

Cette perspective rejoint le propos d'Eglantyne Jebb sur l'enfance qui, symboliquement, peut être conçue comme :

*« un territoire neutre, [...] sur lequel tous et toutes
pourraient très aisément se retrouver. »³*

LE CHOIX DE GENÈVE

La Société des Nations a choisi Genève comme siège, à l'instar du CICR. C'est certainement ce qui pousse Eglantyne Jebb à venir dans la Cité du bout du lac, en 1919, afin d'y poursuivre son action. Ses efforts et sa persévérance aboutissent à la création de l'Union Internationale de Secours aux Enfants, l'U.I.S.E., qui est officiellement placée sous le patronage du Comité international de la Croix-Rouge, avec pour mission de centraliser et de répartir « les fonds destinés à alléger la détresse actuelle parmi les enfants éprouvés par la guerre. » Elle se laisse guider par une seule considération, « celle du degré d'urgence. » L'assemblée constitutive a lieu en janvier 1920, à la salle de l'Athénée, et le premier comité exécutif se compose de personnalités issues de la Genève locale et « internationale », du CICR et du Comité international de Secours aux Enfants. Elles sont principalement d'origine genevoise, de nationalité suisse, française ou britannique. Gustave Ador, Président de la Confédération helvétique en 1919, accepte la fonction de président du comité d'honneur et de gardien des principes établis. Etienne Clouzot, archiviste et paléographe français, officie à la fois en tant que chef du secrétariat du CICR et secrétaire général de l'U.I.S.E. Suzanne Ferrière le seconde dans ces fonctions. Amie avec Eglantyne Jebb, elle possède une longue expérience de l'action humanitaire au sein du CICR et elle accédera à son tour au poste de secrétaire générale de l'ONG.⁴

Le budget de la nouvelle ONG est alimenté par les fonds que récoltent les sections et les membres de l'Union, appuyés par des « comités collecteurs ». Leurs bases se situent en Angleterre, en Suède (Rädda Barnen), en Suisse, en Italie, en France (Comité français de secours aux enfants), en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, aux Pays-Bas, etc. Le CICR en est lui-même bénéficiaire pour certains de ses programmes. En août 1923, Eglantyne Jebb remercie la grande institution de son patronage, qui a permis de « secourir dans une vingtaine de pays des centaines de milliers d'enfants. » Peu après, cette aide dépasse les frontières de l'Europe pour gagner l'Égypte, le Chili et, en 1923, le Japon dévasté par un séisme.

MAIS CETTE SALLE FUT FONDÉE EN OCTOBRE 1865
L'INSTITUTION DE LA CROIX ROUGE







1923-1928

L'opiniâtreté et l'endurance dont Eglantyne Jebb fait preuve, en dépit de ses soucis de santé, s'expliquent par sa vision personnelle du « supranationalisme » et de la réconciliation entre les nations. L'aide alimentaire en est une composante essentielle, mais son regard porte bien au-delà, vers une protection constructive de l'enfance. Elle englobe l'éducation, la santé, la qualité de l'habitat et la nutrition, ainsi que la création d'un centre de documentation au sein de l'U.I.S.E.

« Pour sauver les enfants, trois choses sont nécessaires : l'argent, la science et la bonne volonté [...] Ne pouvons-nous pas susciter la bonne volonté et mettre notre argent et notre science au service de l'enfance ? »⁵

Cinq années séparent les propos qu'Eglantyne Jebb a tenus devant le CICR et l'adoption de la Déclaration de Genève par la 5^e Assemblée générale de la Société des Nations. Ce texte synthétise d'une façon remarquable les réalités sociales, éducatives et humanitaires que subissent les enfants, et les changements concrets et immédiats attendus. Ces éléments sont évoqués plus loin dans ce document.

UNE CHARTE PIONNIÈRE

La Déclaration des droits de l'enfant, dite aussi « Déclaration de Genève » est désormais une charte fondatrice et l'U.I.S.E. va poursuivre ses activités d'aide et de promotion de ce texte. Eglantyne Jebb, bien que souvent malade, prend part aux réunions de la Société des Nations, où elle siège comme assesseure au sein du Comité de Protection de l'Enfance (CPE). Dans ce cadre, elle contribue à approfondir les connaissances relatives à l'enfance et à la famille et soumet des contributions concernant l'assistance et le rapatriement des enfants étrangers, ou des enfants aveugles.

Son amie Suzanne Ferrière l'héberge chez elle au centre de Genève, rue Jean-Calvin. Eglantyne Jebb y mène une vie ascétique. Elle arpente les rues de la Vieille-Ville et le Mont Salève, qui est à l'époque desservi par le premier train à crémaillère électrique au monde. C'est au Salève, selon une légende tenace, qu'elle aurait trouvé l'inspiration de la Déclaration des droits de l'enfant.

Le 10 août 1924, on l'écoute attentivement prêcher à la Cathédrale Saint-Pierre. Dans ce haut lieu du protestantisme genevois, elle n'est pas la première femme à prendre la parole, ni même la première Britannique, mais la première femme de religion anglicane. Elle partage avec les fidèles l'obligation de secourir les enfants et de la dimension profondément religieuse de ce devoir.

« Nous devrions être parfaits, et nous efforcer de rendre nos enfants parfaits de corps et d'esprit. Mais nous avons fait de la terre un véritable enfer, et de l'âge du bonheur celui de la misère. »⁶

Après plusieurs voyages et conférences, à Vienne, à Budapest, dans les Balkans, « La Dame pâle du Salève », pour reprendre les mots d'une chroniqueuse française,⁷ s'éteint à Genève le 17 décembre 1928. La presse genevoise relate sobrement le décès de celle qui,

« hantée par l'idée des devoirs de l'humanité envers l'enfant, avait cherché à formuler ces devoirs dans quelques phrases brèves. »⁸

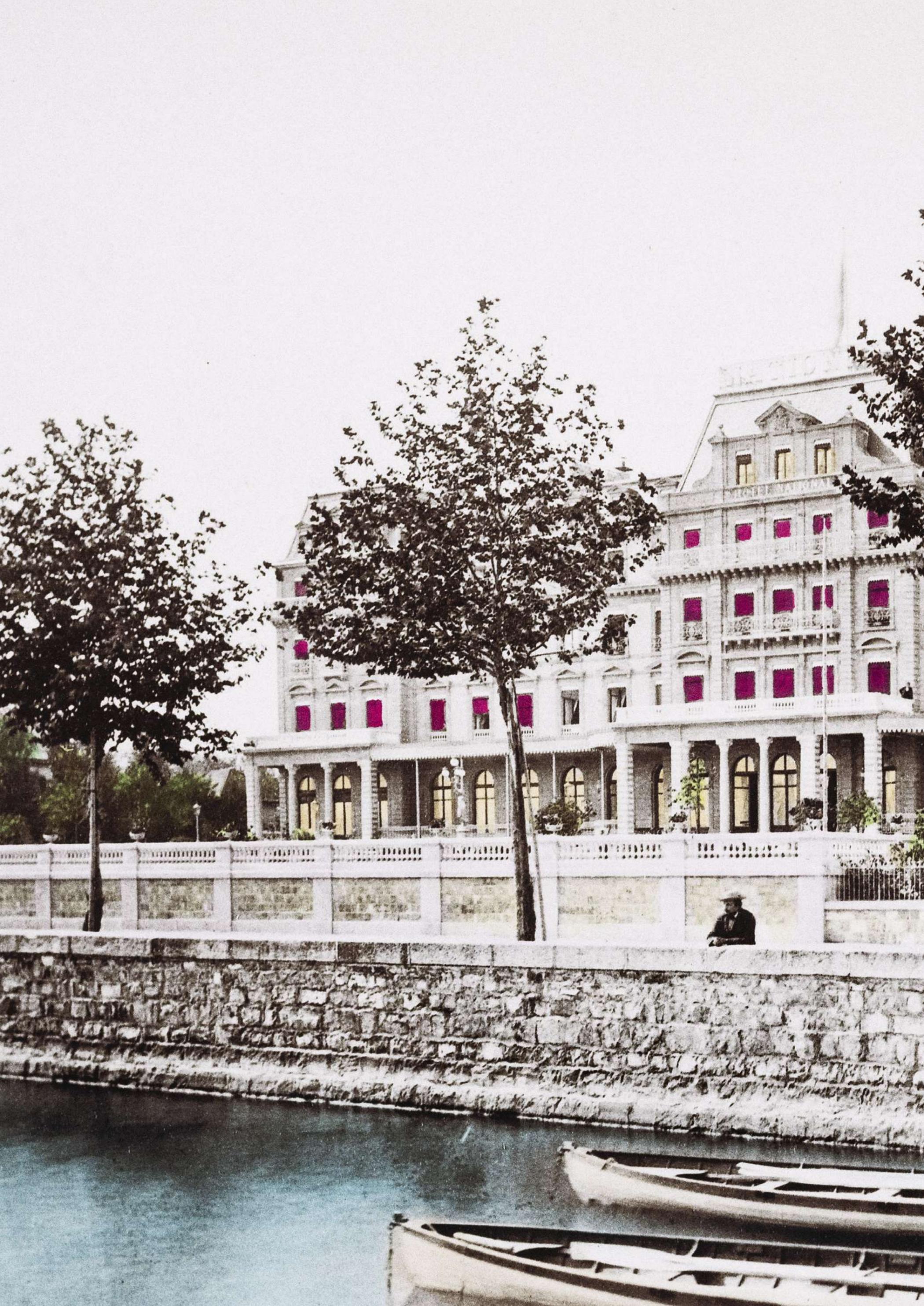
La cérémonie funèbre est organisée à l'église anglicane Holy Trinity et le même jour un service religieux se tient à l'église londonienne de *Saint-Martin-in-the-Fields*. Eglantyne Jebb a d'abord été inhumée au Cimetière de Saint-Georges, le principal cimetière municipal. Dans les années 1990, l'emplacement menace de disparaître, peu avant d'être « redécouvert », restauré et mis sous protection, dans l'attente d'une décision définitive des autorités de la Ville de Genève. Ce nouvel hommage lui est rendu le 7 février 2024, et Eglantyne Jebb repose désormais au Cimetière des Rois, la plus ancienne et illustre nécropole genevoise.

“Il n'y a clairement aucune impossibilité intrinsèque à sauver les enfants du monde. Ce n'est impossible que si nous le décidons, par notre refus de le tenter.”

“Clearly there is no inherent impossibility in saving the children of the world. It is only impossible if we make it so, by our refusal to attempt it.”

EGLANTYNE JEBB







Dear Madam with Kindest

The Council of the Save the Children Fund
has had before them the Declaration of Geneva. We
consider it a most inspiring manifesto, well
calculated to serve the purpose for which it is
designed, and we can assure you that we will do
our utmost to secure the recognition of the
principles it lays down in Great Britain &
the British Dominions

Yours very sincerely
E. Jebb

En juillet 1923, E. Jebb écrit à S. Ferrière pour confirmer l'adhésion du Conseil de l'ONG britannique *Save the Children Fund* au texte de la « Déclaration de Genève ».

Décryptage de la lettre

The Council of the *Save the Children Fund* has had before them the Declaration of Geneva. We consider it a most inspiring manifesto, well calculated to serve the purpose for which it is designed and we can assure you that we will do our utmost to secure the recognition of the principles it lays down in Great Britain and the British Dominions.

Traduction

Le Conseil de *Save the Children Fund* a pu examiner la Déclaration de Genève. Nous considérons qu'il s'agit d'un manifeste des plus inspirants, bien conçu pour servir l'objectif pour lequel il a été élaboré. Nous pouvons vous assurer que tout sera mis en œuvre pour obtenir la reconnaissance des principes exprimés en Grande-Bretagne et dans les territoires de la Couronne.

Il faut du temps à une idée, aussi magnifique soit-elle, pour imprégner les esprits. Cinq années ont été nécessaires pour instaurer une nouvelle approche de la « protection globale de l'enfance ». La Déclaration de Genève a été conçue et rédigée au sein de la société civile. Elle franchit ensuite toutes les étapes jusqu'à l'Assemblée générale de la Société des Nations. Cette proclamation reçoit un écho considérable, apportant ainsi la preuve qu'il y a plus de cent ans, la sauvegarde des droits humains est bel et bien présente dans les esprits. Pourtant, ce texte n'empêchera pas que le monde replonge très vite dans une des périodes les plus tragiques de son histoire.

1919-1924 ET MÊME AVANT

La Société des Nations (SdN) est constituée en 1919 par le Traité de Versailles. Elle a pour ambition de développer la coopération, la paix et la sûreté entre les États et de promouvoir des relations internationales fondées sur la justice et sur l'honneur. Certes, la protection globale de l'enfance n'est pas mentionnée comme une de ses principales missions, mais ce volet s'est intégré dans la vocation de la SdN à plus d'un égard.

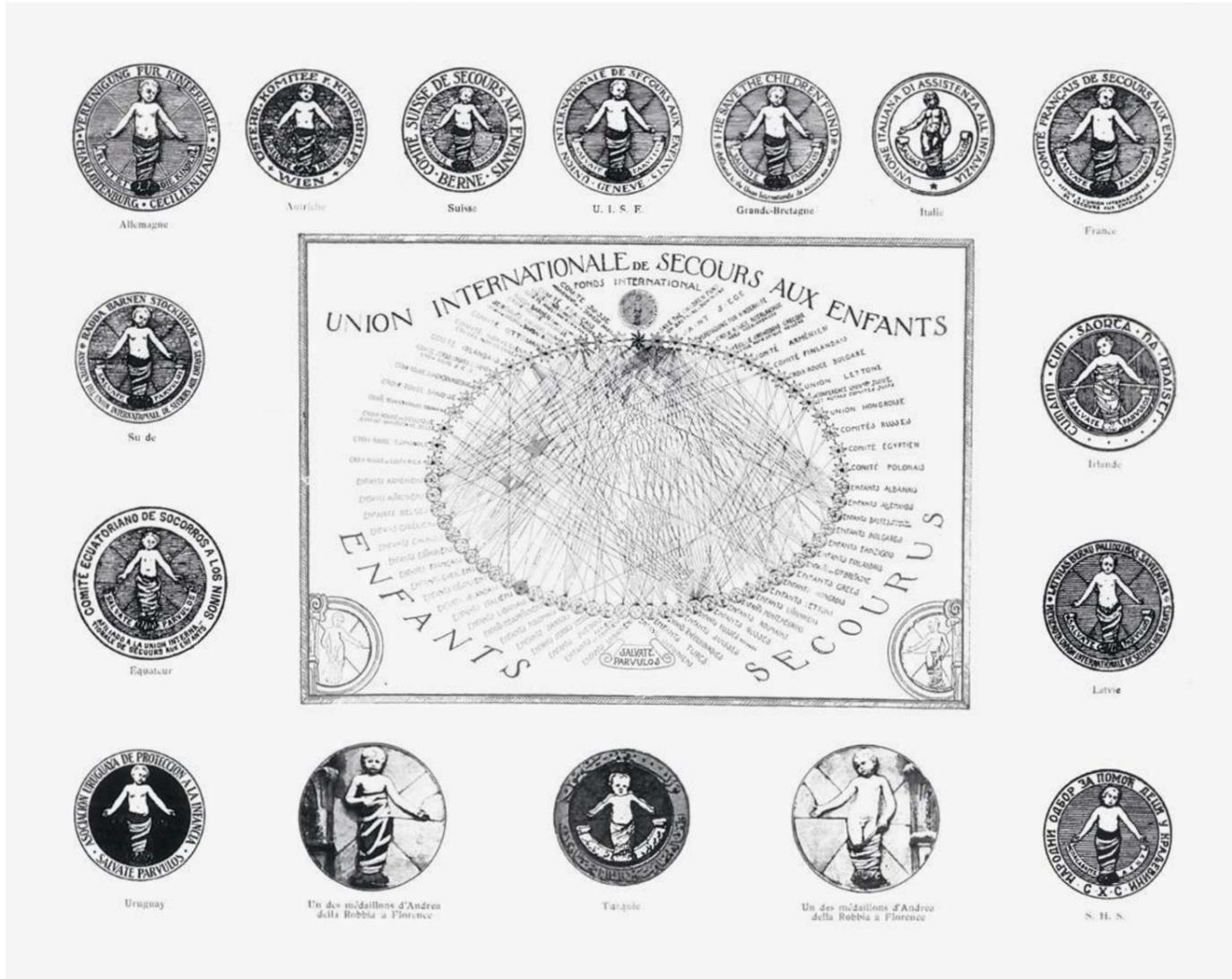
Les gouvernements actifs au sein de la SdN (d'Europe, des Amériques, sans les États-Unis, d'Asie, en partie, d'Océanie et de l'Union d'Afrique du Sud) pratiquent déjà diverses formes de concertation intergouvernementale. Les accords conclus au XIX^e siècle portent sur la volonté et l'importance de protéger certaines catégories de populations, que ce soit dans les conflits armés ou contre les pandémies, en particulier la grippe. Ces accords ont régulé les échanges internationaux sur des points essentiels et institué des obligations réciproques et des mesures de surveillance. Dès le début du XX^e siècle, les États s'entendent au sujet de la tutelle des mineurs, de la lutte contre la traite des femmes et des enfants et contre les trafics de stupéfiants, notamment l'opium. Plusieurs de ces traités sont encore en vigueur, 100 ans, 120 ans plus tard.⁹

L'année de sa création, en 1919, l'Organisation internationale du Travail adopte les conventions n° 5 et n° 6 qui imposent un âge minimum pour le travail des enfants dans les industries et l'interdiction du travail de nuit.

DE NOUVEAUX JALONS

Des jalons ont été posés pour faire face aux défis modernes qui se profilent. Ils sont de nature à interpellier le nouveau Secrétariat et les délégations siégeant à l'Assemblée générale de la SdN, ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG) existantes, ou en voie d'être créées. Après une interruption due à la guerre, certains gouvernements tentent de raviver l'Association internationale pour la protection de l'enfance implantée à Bruxelles en 1913 et de relancer la publication de son *Bulletin de renseignements*. Plusieurs comités et commissions sont établis, dont le Comité de Protection de l'Enfance (CPE). La situation et le statut des réfugiés et des apatrides sont placés sous la direction de Fridtjof Nansen, qui en 1921 devient le premier « Haut-Commissaire pour les Réfugiés ».¹⁰ La promotion de la santé publique et la lutte contre les maladies transmissibles restent un sujet crucial.





26 SEPTEMBRE 1924

C'est dans cette foison d'idées et d'actions que le projet de Déclaration de Genève doit se frayer un chemin. L'histoire rapporte que dès 1922, Eglantyne Jebb a exprimé le souhait que soit promulgué un document « définissant les devoirs des adultes envers les enfants » et énonçant des « principes [qui] devraient être sains, indiscutables et universellement valables ».

Son initiative, partie du Royaume-Uni, n'est pas la seule en cours. Le Conseil international des Femmes propose une approche différente, et les points de vues divergent, à propos de la forme et du fond. Faut-il parler en termes de « droits (des enfants) », ou plutôt définir les « engagements » que les gouvernements doivent prendre envers leurs populations enfantines ? À quel moment la vie commence-t-elle ? Est-ce dès la conception ou à la naissance ? Ces écueils ressemblent fort à ceux qui ont fait débat lors de l'élaboration de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant...

Eglantyne Jebb affirme avoir rédigé un premier texte dans son *execrable french*, un français exécrable, dont les termes seront soigneusement revus et pesés par ses amis genevois, d'origine ou de cœur, le professeur de droit Georges Werner et le paléographe français Etienne Clouzot. Aux mois de février et de mai 1923, le Conseil général, puis le Comité exécutif de l'U.I.S.E. approuvent la version finale de la Déclaration, composée d'un préambule et de cinq articles. Pour la cérémonie officielle de signature, le 28 février 1924, le Conseil administratif de la Ville de Genève met à disposition la Salle de l'Athénée, dans laquelle le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a été créé en 1863, puis l'U.I.S.E. en 1920.

UN PRODUIT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La Déclaration de Genève est prête. C'est un pur produit de la société civile, proposé par des femmes et des hommes qu'on dit solidaires et de bonne volonté. Elle ne subira plus ni amendement, ni modification. Aussitôt, celles et ceux qui ont contribué à l'aventure de l'U.I.S.E. la diffusent et en plaident la cause. Parmi eux, la sœur d'Eglantyne Jebb, Dorothy Buxton-Jebb et son époux Charles Buxton, qui sont actifs en politique et engagés dans des initiatives humanitaires dépassant de loin les frontières de l'Angleterre. Gustave Ador, le Dr Frédéric Ferrière et sa nièce Suzanne Ferrière y concourent pleinement, avec Marguerite Frick-Cramer, une historienne genevoise renommée et première femme membre du CICR. Le poète et éditeur écossais W.A. MacKenzie est un appui de la première heure. La presse locale et les revues spécialisées rapportent fidèlement chaque avancée.

La 5^e Assemblée générale de la Société des Nations siège dans l'ancienne Salle de la Réformation, à la rue du Rhône. Le 26 septembre 1924, elle entérine ladite « Déclaration de Genève », sous la présidence de Giuseppe Motta, lui-même un ancien Président de la Confédération helvétique. À l'ordre du jour figure d'abord la réorganisation des structures de la Société qui est longuement débattue, par souci de mieux répondre aux besoins de la protection de l'enfance. Les États membres s'entendent au sujet des études nécessaires, des diverses compétences en matière de travail des enfants, d'hygiène et de santé publique, et des implications budgétaires. Dans un second temps, la séance plénière se prononce à l'unanimité :

« L'Assemblée approuve la déclaration des droits de l'enfant, dite Déclaration de Genève, et invite les Etats membres de la Société à s'inspirer de ses principes dans l'œuvre de la protection de l'enfance. »¹¹

La portée de l'événement peut évidemment être atténuée par le caractère « déclaratoire » de cette annonce. La nuance n'a pas échappé aux délégations présentes dans la salle, qui ont été convaincues par le représentant du Chili quelques jours auparavant : leur vote « ne constitue qu'une approbation d'ensemble et une invitation aux États de s'inspirer des principes qui régissent la protection de l'enfance. »

PLUTÔT UN APPEL OU DES « EXIGENCES » ?

Cette absence de contrainte irrite grandement le pédiatre polonais Janusz Korczak pour qui « Les législateurs genevois ont confondu les notions de droit et de devoir : le ton de la Déclaration relève de la prière et pas de l'exigence. C'est un appel aux bonnes volontés, une demande de compréhension. »¹²

De la résolution « A. 127. 1924. IV », l'histoire ne retiendra que les « formules-choc » de la Déclaration. Le président de l'Assemblée générale clôt le débat en saluant l'avènement de « la charte de la Société des Nations en ce qui concerne l'enfance. » Le 26 septembre 1924 aura conféré à ce texte une résonance quasiment universelle et, surtout, durable.

L'ÉCHO DONNÉ À LA DÉCLARATION DE GENÈVE

Bien avant que l'Assemblée générale de la Société des Nations n'entre en matière, la Déclaration de Genève est déjà promue comme un acte accompli. Une photo circule encore aujourd'hui, celle de Gustave Ador lisant la Déclaration depuis le studio de la TSF installé au sommet de la Tour Eiffel, le 21 novembre 1923. À une époque où le papier imprimé sert de principal support d'information et de communication, la Déclaration est sur-le-champ éditée en 36 langues différentes, et vendue au prix de 1 franc-or. On peut la lire au recto des cartes postales.

Le 16 décembre 1923, le *Journal de Genève* la reproduit et conclut que :

« La Déclaration de Genève vient à son heure. Partout on tend à faire une place plus grande à l'enfant dans les préoccupations sociales. Place, toutefois, insuffisante encore. La Déclaration de Genève sonne le ralliement des bonnes volontés particulières et collectives. Il faut que cette voix soit entendue de tous et s'impose à l'attention des pouvoirs publics en tous pays. »

UN POINT DE RALLIEMENT UNIVERSEL

Lorsque, enfin, la 5^e Assemblée générale de la SdN accorde son patronage à la Déclaration, elle est connue dans ses pays membres. Les autorités de la République et canton de Genève en ont reçu officiellement l'exemplaire original portant 39 signatures, dans le cadre d'une cérémonie organisée au Musée d'art et d'histoire, le 28 février 1924, avant que la conservation n'en soit confiée aux Archives d'Etat.

Le texte de Genève n'est qu'« une déclaration ». Il ne nécessite aucun accord formel des États membres de la SdN. Eglantyne Jebb consacre pourtant plusieurs voyages et rencontres au sommet et persuade les dirigeants européens de parapher la Déclaration et de promettre de la respecter. La presse genevoise, la Revue Internationale de l'Enfant et la Revue internationale de la Croix-Rouge suivent cette évolution de près ; à intervalles réguliers, elles relatent les nouvelles adhésions, jusque dans les années 50 du XX^e siècle.

L'HUMANITÉ DEVRA « DONNER À L'ENFANT CE QU'ELLE A DE MEILLEUR »

La Déclaration de Genève fait plus que préconiser des changements et des améliorations. Elle appelle à agir et à investir sans attendre, non seulement dans l'aide, les soins et la protection auxquels les enfants doivent avoir accès, mais aussi dans l'éducation, l'apprentissage et la construction de relations pacifiées.

À travers les droits des enfants, Eglantyne Jebb veut ouvrir un nouveau volet de coopération internationale et en redéfinir les objectifs, raison pour laquelle son appel s'adresse aux gouvernements, à chacune et à chacun. Pas un instant, elle ne semble avoir douté que seuls des efforts universels et durables permettent d'atteindre ces fins.

UNE RESPONSABILITÉ INCESSANTE

Certes, la Déclaration n'a fixé aucun calendrier. Elle n'a prévu ni dispositif de contrôle, ni instrument destiné à mesurer les progrès réalisés. Pour cela, et pendant encore longtemps, il faudra en appeler à la responsabilité des États et de la société civile. Le progrès se fera uniquement par les lois et les obligations qu'ils accepteront, au fil du temps, au sujet de la santé, de l'alimentation et de l'éducation, du travail des enfants et de l'assistance humanitaire, etc.

LA DÉCLARATION DE GENÈVE ...ET LES ENFANTS ?!

Dans sa manière de considérer les enfants, Eglantyne Jebb est, dès le début, convaincue et soucieuse de leur citoyenneté (voir partie I). Il lui importe que les plus jeunes soient associés, qu'ils puissent s'informer et se former pour prendre leur place dans un monde qu'elle et sa sœur Dorothy veulent « réconcilié et ouvert ».

Au mois d'août 1924, une 1^{ère} école d'été est organisée à Genève, pour des « jeunes Anglais et Anglaises avides de culture internationale », comme la presse l'a annoncé. Eglantyne Jebb souhaite leur offrir l'opportunité d'« obtenir les informations dont ils ont besoin afin de jouer un rôle à part entière dans notre mouvement humanitaire ». Gustave Ador, président à la fois du CICR et de l'U.I.S.E., patronne l'événement, tout en se réservant la disponibilité d'y prendre la parole. Un concours mondial de dessins lancé en 1927 a motivé près de 50'000 enfants de 8 à 14 ans, dans 12 pays différents, dont 20'000 au Mexique. 192 œuvres sont sélectionnées et accrochées dans l'ancien Palais des expositions. À leur sujet, le *Journal de Genève* du 9 août 1929 prévient :

« Pas de grands talents en herbe, certes [...]. Mais vous trouverez là nombre de sensations toutes vives, du comique et du tragique tout crus, des scènes de vie nullement interprétées, émouvantes [...] ».

Il est rapporté qu'en France, le Ministre de l'éducation nationale ordonne que la Déclaration de 1924 soit affichée dans toutes les écoles. Peu d'autres éléments permettent de cerner à quel point des enfants ont été associés à la diffusion et à la célébration des droits de l'enfant.

« L'APPEL DES PETITES VOIX »

La situation et les propos des enfants ne sont pas indifférents à certains adultes, voire à certaines équipes ministérielles et leurs administrations. Le monde de la recherche et de l'éducation organise des rencontres, par exemple à Genève au sein de l'Institut Jean-Jacques Rousseau. En 1925, à l'initiative de psychologues et de pédagogues, tels qu'Edouard Claparède et Adolphe Ferrière, fils de Frédéric, le Bureau International d'Éducation ouvre ses portes et complète l'œuvre de l'Institut. Sans attendre, le BIE va instaurer des échanges réguliers avec l'U.I.S.E. C'est peu avant que Jean Piaget n'en devienne le directeur, en 1929.

Qui a réellement écouté et qui écouterait encore cet « appel des petites voix », pour reprendre la phrase de Noëlle Roger dans le *Journal de Genève* du 4 janvier 1940 ? Les événements tragiques se succèdent : les guerres civiles, les occupations de territoire, les persécutions, puis la Seconde Guerre mondiale, et les bombardements. Ils vont réduire à néant les attentes vitales qu'exprime Eglantyne Jebb à travers « sa » Déclaration. La faute n'en incombe ni à ce document historique, ni au manque de justesse et de perspicacité de son auteur.





EN QUELQUES MOTS

La Déclaration des droits l'enfant de 1924 est l'œuvre d'une pionnière à l'engagement inlassable. Eglantyne Jebb a mis ces droits sur orbite, à la portée de la bonne volonté, des capacités et du génie positif de l'Humanité. Non seulement les programmes humanitaires et le soulagement immédiat de la souffrance, mais encore l'éducation et la connaissance des droits, y compris par les enfants eux-mêmes, doivent constituer les fondements de ce monde meilleur.

En 1941, on verra en elle « la 'table d'orientation' la plus simple, la plus complète et la plus précise »¹². Le monde est en guerre et la Déclaration de Genève se détache, comme la seule messagère d'une vision et d'une approche différenciées de l'enfance, de ses besoins et de ses droits. Bien qu'elle n'impose pas d'obligations aux États, elle s'insère sans peine dans la mosaïque des traités existants et elle va inspirer ceux qu'il sera indispensable de conclure. Le chemin sera long : il passera par une lente amélioration de la condition et du statut des enfants, jusqu'à leur reconnaissance comme des personnes à part entière, à partir de 1989.¹³

Pour reprendre la perspective choisie par sa biographe, Clare Mulley, « la déclaration d'Eglantyne a, pour la première fois, énoncé le principe de l'égalité morale entre les enfants et les adultes, et son adoption par la Société des Nations a fermement installé les droits de l'enfant [...] sur l'atlas juridique mondial ». La prochaine étape s'achèvera le 20 novembre 1989, au moment où l'Assemblée générale des Nations Unies approuve enfin la Convention relative aux droits de l'enfant.



Déclaration de Genève

(Adoptée par le Conseil général de l'Union Internationale de Secours aux Enfants dans sa session du 23 février 1923, votée définitivement par le Comité exécutif dans sa séance du 17 mai 1923, et signée par les membres du Conseil général le 28 février 1924.)

Par la présente Déclaration des Droits de l'Enfant, dite Déclaration de Genève, les hommes et les femmes de toutes les nations, reconnaissant que l'Humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur, affirment leurs devoirs, en dehors de toute considération de race, de nationalité et de croyance :

1. L'Enfant doit être mis en mesure de se développer d'une façon normale, matériellement et spirituellement.
2. L'Enfant qui a faim doit être nourri, l'enfant malade doit être soigné, l'enfant arriéré doit être encouragé, l'enfant dévoyé doit être ramené, l'orphelin et l'abandonné doivent être recueillis et secourus.
3. L'Enfant doit être le premier à recevoir des secours en temps de détresse.
4. L'Enfant doit être mis en mesure de gagner sa vie et doit être protégé contre toute exploitation.
5. L'Enfant doit être élevé dans le sentiment que ses meilleures qualités devront être mises au service de ses frères.

J. Ador.

Eglantyne Jabb

C. J. J. Jeer

<u>C. Ador.</u>	H. D. Watson	<u>Altverner</u>
Lara Gathie d'Orsio	G. Viner, Willa d'Orsio	E. Clouet
A. Groot, Off.	J. Halford	E. Duchêne
Rob. H. Epprecht, Off.	L. V. Young	<u>Almudena</u>
Bulie Eve Krajcar	A. Reichen	<u>George Bagot, Off.</u>
<u>Mrs Toivola</u>	Monsieur Dr. Kreutz	Forannd Nieber
<u>M. K. K. K. K.</u>	Edvi Aberson	Dr. Ruth Weiland
Mrs. J. J. J. J.	D. A. Starbuckly	<u>Ed. Kinding</u>
M ^{lle} Helene Pichot	L. K. K. K.	Edmond J. J. J.
<u>Loachotten</u>	Amiel. Cooke	<u>Ed. K. K. K.</u>
M ^{lle} Fran. Benedict	Alfred G. G. G.	
Joh. Veizer		

“Je crois que nous
devrions revendiquer
certains droits pour les
enfants et œuvrer pour
leur reconnaissance
universelle.”

“I believe we should claim certain rights
for the children, and labour for their
universal recognition.”

EGLANTYNE JEBB





Nous vivons des temps fragiles, des temps difficiles. Respecter et faire respecter les droits des enfants n'est pas seulement une question de bien-être et de dignité ; dans de nombreuses régions du monde, il s'agit d'une condition préalable à leur survie.

La force de notre mouvement mondial en faveur des droits de l'enfant doit beaucoup à l'héritage puissant d'Eglantyne Jebb. Animée par la volonté d'améliorer la vie des enfants après les horreurs de la Première Guerre mondiale, Eglantyne Jebb a ardemment défendu un ensemble de droits spécialement conçus pour eux.

La Déclaration de Genève, texte qu'elle a rédigé, a guidé l'humanité pour « donner aux enfants ce qu'elle a de meilleur ». La Déclaration de Genève a été la pierre angulaire du solide cadre international dont nous disposons aujourd'hui pour protéger les enfants. Elle a fondé les bases de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, le traité le plus largement ratifié de l'histoire.

Les garanties dans la Convention de non-discrimination, du droit à la vie, à la survie et au développement, et du droit d'être entendu - toutes dans l'intérêt supérieur de l'enfant - ont fondamentalement façonné le cadre international des droits de l'enfant d'aujourd'hui.

Au cours du siècle dernier, nous avons accompli des progrès exceptionnels en matière de droits de l'enfant. Mais il reste encore beaucoup à faire. Soixante-quatre millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont toujours pas scolarisés. Seul un enfant sur 26 atteint son cinquième anniversaire, la plupart des décès pouvant être évités. Et aujourd'hui, un enfant sur cinq vit dans la brutalité quotidienne d'un conflit, privé de certains de ses droits les plus essentiels et de son enfance. Eglantyne Jebb a dit un jour que « la seule langue internationale au monde est le cri d'un enfant ».

Il est de notre devoir de répondre à leurs cris. En même temps, il est de notre devoir de nourrir leur bonheur. Nous nous souvenons d'Eglantyne Jebb et de sa vision, qui continue d'étayer la responsabilité de la communauté mondiale à l'égard de ses enfants. Nous nous souvenons de l'action permanente nécessaire pour que tous les enfants soient en sécurité, reçoivent une éducation et puissent vivre en bonne santé et en paix.

Volker Türk,
Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.





1 Eglantyne Jebb, portrait d'archive (non daté).



2 Genève, place du Bourg-de-Four, Anonyme 28.04.1912 © Bibliothèque de Genève



5 En 2016, la Royal Mail (Poste britannique) a honoré 6 personnalités engagées dans l'action humanitaire, parmi lesquelles Eglantyne Jebb.



6 Enfants pratiquant des exercices de rythmique en intérieur, Allan Arthur Gulliland 1938 © Bibliothèque de Genève



8-9 Marlborough College, England, county of Wiltshire, FF]Co, 1895



12 Eglantyne Jebb n'hésitait pas à se caricaturer, ici dans le style "toujours en marche".



13 Genève, rue de la Croix-rouge, Joseph Zimmer dit Zimmer-Meylan © Bibliothèque de Genève



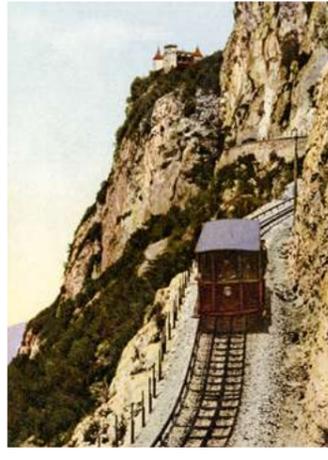
14-15 Prizren, Kosovo, Serbie membres de la Communauté tzigane, Balkans, Jean Brunhes et Auguste Léon 1913



16 Famine en Russie, Saratov. Enfants réfugiés secourus, dans une des nombreuses cuisines de "Save the Children Fund", Anonyme 1921-1923 © Archives du CICR



20-21 Genève, palais de l'Athénée: réunion du comité exécutif et des commissions permanentes du Conseil international des femmes, Frank-Henri Jullien 01.06.1927 © Bibliothèque de Genève



22 Haute-Savoie, Salève: Pas de l'Ecbelle, Jullien Frères (1900 - 1930) © Bibliothèque de Genève



25 Enfants pratiquant la rythmique lors de la représentation du spectacle "Les premiers souvenirs" Fred Boissonnas 1918 © Bibliothèque de Genève



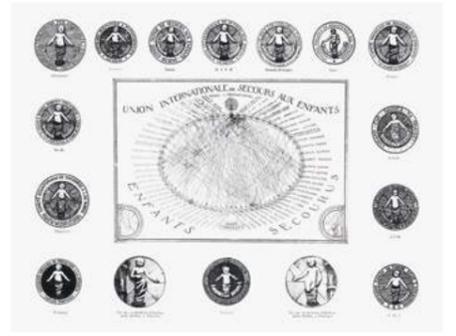
26-27 Genève, quai Wilson: le palais Wilson vu de l'embarcadère Auteur inconnu entre 1905 et 1919 (?) © Bibliothèque de Genève



28 En juillet 1923, E. Jebb écrit à S. Ferrière pour confirmer l'adhésion du Conseil de l'ONG britannique Save the Children Fund au texte de la « Déclaration de Genève ».



31 Genève, avenue de la Paix: palais des Nations (après le départ des "quatre grands" des jardins), Christian Murat 13.07.1955 © Bibliothèque de Genève



39 Dès sa création en 1920, l'U.I.S.E. a fédéré un réseau d'ONG locales et nationales qui menaient déjà des programmes d'aide aux enfants en Europe et en Amérique latine. L'emblème choisi par l'U.I.S.E. et par ses organisations membres est directement inspiré des célèbres médaillons bleus en terre cuite vernissée qui ornent la façade du Spedale degli Innocenti, à Florence (Italie). Cette institution dédiée aux enfants abandonnés a été ouverte en 1445.



36-37 Genève, avenue de la Paix: arrivée des femmes et des enfants au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Freddy Bertrand 1940-1960 © Bibliothèque de Genève



32 Original de la Déclaration de Genève ou Déclaration des droits de l'enfant (1924), © AEG Archives privées 33 (Archives d'Etat de Genève).



Couverture Untitled, Aimée Hoving

PRÉFACE Christina Kitsos	3
De Londres à Genève	7
Introduction	
1876-1906 L'engagement social des femmes	10
1906-1919 L'avènement de la citoyenneté	11
Premiers voyages humanitaires	12
1919 Le Fonds de Secours aux Enfants (<i>Save the Children Fund</i>)	18
1919-1920 Le choix de Genève	19
1923-1928 Une charte pionnière	23
Eglantyne Jebb et la Déclaration de Genève	29
Introduction	
1919-1924 Et même avant	30
26 septembre 1924	33
L'écho donné à la Déclaration de Genève	34
La Déclaration de Genève ...et les enfants ?!	35
En quelques mots	38
POSTFACE Volker Türk	42
Index iconographique	
Notes de bas de page	
Notes et références	
Impressum	

NOTES

- 1 Mots d'E. J. in Clare Mulley, op. cit., p. 114 (notre traduction).
- 2 Mots d'E. J. in Clare Mulley, op. cit., p. 167 (notre traduction).
- 3 Mots d'E. J. in Clare Mulley, op. cit., p. 276 (notre traduction).
- 4 En 1924, Suzanne Ferrière deviendra la troisième femme membre du Comité international de la Croix-Rouge. Dès le début de la Première guerre mondiale, elle s'était engagée au sein de l'Agence internationale des prisonniers de guerre et en faveur de la recherche des personnes civiles déplacées ou disparues.
- 5 Mots d'E. J. cités par Jean-Pierre Gaume, op. cit., p. 458.
- 6 La prédication a été reproduite dans Journal de Genève, 11.08.1924, p. 2.
- 7 Gazette de Lausanne, 04.09.1930, p. 3. L'article est signé de Marc Hélys, l'un des pseudonymes utilisés par l'écrivaine française Marie Lera, qui a rencontré Eglantyne Jebb au Mont-Salève. C'était probablement à proximité de la station de Treize-Arbres, terminus du Chemin de fer du Salève qui était alors en service.
- 8 Journal de Genève, 19.12.1924, p. 9.
- 9 Résolution A.127.1924.IV in Société des Nations, 1924, annexe 23.
- 10 Janusz Korczak « Le droit de l'enfant au respect », in Comment aimer un enfant, éd. Robert Laffont, Paris, 1979, pp. 349 ss.
- 11 Cité par la Revue internationale de la Croix-Rouge, octobre 1941, N° 274, p. 830.
- 12 Mots de Clare Mulley, op. cit., p. 315 (notre traduction).

RÉFÉRENCES

Les éléments biographiques sont tirés de l'ouvrage le plus complet qui a été consacré à Eglantyne Jebb : Clare Mulley, *The Woman Who Saved The Children. A biography of Eglantyne Jebb: Founder of Save the Children*, OneWorld Publications, Londres, 2009 et 2019, 387 p.

Les ouvrages suivants ont aussi été consultés:

- Jean-Pierre Gaume, « L'Union internationale de Secours aux Enfants », in Gustave Ador, 58 ans d'engagement politique et humanitaire. Actes du colloque Gustave Ador (1995), éd. Fondation Gustave Ador, Genève, 1996 (pp. 439-483)
 - les archives de la Société des Nations
 - les archives de la Revue internationale de la Croix-Rouge
 - les archives du Journal de Genève et de la Gazette de Lausanne
- ainsi que le Centre de documentation du Bureau International d'Education (BIE), à Genève.

La Ville de Genève remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à la préparation de cette brochure qui réaffirme la contribution centrale de Genève dans le domaine des droits des enfants.

Et tout particulièrement,

Marie-Françoise Lücker Babel pour la rédaction du texte. Son analyse et ses recherches approfondies ont permis de produire un document riche, mettant en évidence la personnalité engagée d'Eglantyne Jebb, et son incroyable modernité.

Clare Mulley, biographe d'Eglantyne Jebb, pour la mise à disposition de ses connaissances dont notre auteure s'est largement inspirée.

Les descendant.e.s d'Eglantyne Jebb qui ont fourni des documents personnels retraçant la vie et l'œuvre de cette femme inspirante.

Save the Children pour sa participation active, le partage de documents historiques, et ses connaissances précieuses sur les lieux emblématiques fréquentés par Eglantyne Jebb.

Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et le Comité des droits de l'enfant pour leur implication dans ce projet, leurs préoccupations constantes sur les droits des enfants dans leur cruelle actualité.



Rédaction
Marie-Françoise Lücker Babel

Conception
Aurélien Garzarolli

Graphisme
Maeva Dubrez

Traitement des images
ACTINIC, actinic.ch

Crédits photos
Magali Girardin,
BGE-Genève,
Comité international de la Croix-Rouge,
Save the Children

Impression
Centrale municipale d'achat et d'impression

Papier
Munken Print White 150 gsm

Typographie
Sang Bleu, Swiss Typefaces

Contact
Département de la cohésion sociale
et de la solidarité – Direction
4, rue de l'Hôtel-de-Ville
1204 Genève
022 418 49 00

Première édition de 5'000 exemplaires
Achevé d'imprimer en juillet 2024



